

tous en même temps ni avec le même degré d'intensité chez l'enfant ; parmi les matières qui forment le domaine de l'instruction primaire, les unes réclament surtout de l'attention, les autres de la mémoire, d'autres enfin de l'imagination et du raisonnement : chacune de nos facultés a donc son application plus spéciale à quelque branche d'études, et l'instituteur ne saurait ignorer ces relations ; car ce sont elles qu'il consultera pour la répartition, l'ordre et la succession des études, pour le choix des divers exercices d'application et d'invention qu'il devra donner à ses élèves.

L'acquisition des connaissances, on le voit, l'étude des matières qui font l'objet de l'enseignement primaire, l'instruction proprement dite, en un mot, vient donc se ranger modestement dans une des subdivisions de l'éducation, comme moyen de développement et comme sujet d'application seulement : l'instruction n'est donc pas, tant s'en faut, le but essentiel, unique du travail et des efforts de nos maîtres.

Si l'éducation intellectuelle forme l'esprit ; si c'est par elle surtout que l'enfant acquiert les connaissances générales et les connaissances positives, techniques dont il aura besoin dans le monde, pour se créer une situation, un avenir, l'éducation de la volonté est plus importante encore ; car elle a pour objet le développement des facultés morales, l'éducation du cœur, la formation du caractère. C'est elle qui doit exercer l'enfant à discerner le bien du mal, rendre la conscience plus clairvoyante et plus délicate, lui donner l'habitude de bien faire, former, en un mot, sa conduite et ses mœurs.

L'éducation morale peut donc être considérée comme le couronnement de l'œuvre de l'instituteur : c'est sans aucun doute la partie la plus digne et la plus sainte de sa tâche ; c'est par elle que sa mission se rapproche de celle du prêtre, et c'est à cause d'elle qu'on a pu souvent donner le nom de *sacerdoce* aux fonctions qu'il remplit.

Quoi de plus utile, en effet, et de plus attachant en même temps, que l'étude de ces facultés qui font toute la dignité de notre nature : le libre arbitre, la conscience et le sentiment moral.

L'éducation esthétique, avons-nous dit, sert de lien naturel entre l'éducation physique et l'éducation intellectuelle ; l'éducation morale conduit, elle, naturellement aussi à l'éducation religieuse, dont elle peut même être considérée comme une partie intégrante.

Après avoir étudié les facultés morales, rien de plus naturel en effet que d'appliquer ces facultés à la démonstration des principales vérités religieuses, l'existence de Dieu, la liberté de l'homme, la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

« Pourquoi, disions-nous, dès 1864 (1), ne parlerait-on pas à nos élèves-maîtres de ces graves problèmes qui viennent à certain jour solliciter la raison de l'homme, même dans la plus humble condition ? De pareilles leçons seraient le meilleur appui donné à l'enseignement dogmatique du prêtre ; et la morale civile et la science humaine s'unissant ainsi à la religion, graveraient profondément dans les cœurs ces grandes et saintes croyances qui seront la consolation de l'instituteur dans ses jours d'épreuve et de découragement. »

Et non-seulement l'étude de ces grandes vérités doit être obligatoire pour nos maîtres, mais le digne abbé Rambaud nous a prouvé, par ce qu'il fait dans ses écoles de la cité de l'Enfant-Jésus, qu'elle est facile aussi pour les élèves de nos écoles primaires.

Tout peut être dit aux enfants, avons-nous affirmé, il y a longtemps déjà ; il suffit de savoir dire.

L'étude des grandes vérités de la morale et de la religion a pour conséquence naturelle l'exposé des différents devoirs de l'homme, envers lui-même, envers ses semblables et envers Dieu ; de là les grandes divisions de la morale en morale individuelle, morale sociale et morale religieuse.

Après avoir étudié toutes ces questions, qui l'intéressent vivement, nous en sommes sûr, l'instituteur devra les appliquer principalement aux besoins des enfants. Il devra faire une étude spéciale de leurs principales dispositions, des défauts qu'il doit s'efforcer de combattre chez eux, des qualités et des vertus qu'il doit s'attacher à leur faire acquérir.

Tel est le programme des connaissances que nous voudrions voir nos maîtres s'imposer à eux-mêmes. A propos des devoirs envers la société et l'État, ils n'oublieront pas non plus ces vérités d'économie sociale et politique, telles que la légitimité de l'impôt, la nécessité de l'obéissance aux lois, l'obligation du service militaire, etc., etc.

Les directions et les livres ne leur manqueront pas pour ces diverses études.

Quant aux questions importantes de l'économie politique, les leçons élémentaires de Garnier, Baudrillard, Bastiat, Passy, etc., leur offriront tout ce qu'il leur est utile de savoir.

Ces traités élémentaires leur suffisent certainement, au début, du moins. Ils leur donneront l'intelligence et l'amour de ces questions, que toutes les législations scolaires introduisent maintenant dans leurs règlements (1), et ils leur permettront de donner à leur enseignement

(1) Voir le rapport sur l'Exposition de Vienne, page 123 et suivantes.

cette haute portée éducative que les besoins du pays et de la société réclament impérieusement aujourd'hui.

A. L.

Durée des classes

Une idée généralement répandue, surtout parmi les personnes peu au courant de l'enseignement, c'est que plus l'enfant est assis sur les bancs de l'école, plus il s'instruit. Quoique combattu par beaucoup d'instituteurs, ce principe n'en continue par moins d'avoir de très-zélés partisans, et malheureusement parmi les autorités, surtout parmi les parents.

En bien des communes les autorités sur place se contentent, pour tout contrôle, d'examiner si l'instituteur commence et finit la classe aux heures réglementaires. Qu'on dorme ou qu'on tapage à l'intérieur, n'importe !.... En d'autres localités, l'instituteur est excellent parce qu'il prolonge la durée des cours au delà des heures prescrites. Qu'on me permette de citer, à cette occasion, un mot qu'un inspecteur provincial se plaisait à répéter : « Dans ma longue carrière, je n'ai trouvé que des instituteurs reconnus comme mauvais qui prolongeaient leur classe au delà des heures déterminées. »

Malgré les nombreuses et utiles améliorations introduites dans l'enseignement, on paraît ne pas vouloir toucher à la question si importante de la durée des classes. Il est vrai que nous sommes arrivés d'une manière insensible à ce grand nombre d'heures de cours. On les a augmentées petit à petit ; de nos jours on s'est habitué à six, sept, huit heures de classe journallement, comme à une chose nécessaire, et l'on n'admet plus que l'on puisse faire autrement. En certain endroit, on en fait la question capitale, j'ose même dire, la base de toute l'instruction, la source de laquelle doit surtout découler le progrès.

(1) Des écoles normales primaires, par A. Lhérent, Librairie Paul Dupont.